

## **VILLE DE BARR**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

#### **du 7 septembre 2020 à 20 h 00 en l'Hôtel de Ville de BARR**

Sous la présidence de Madame Nathalie ERNST, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 août 2020, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire.

Étaient présents : M. Angelo ERRERA-MULLER, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Claude BOEHM, Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, Mme Laurence MAULER, M. Hervé WEISSE, Adjoints au Maire,

M. Jean-Daniel HERING, M. Gérard GLOECKLER, Mme Anémone LEROY-KOFFEL, Mme Ferda ALICI, M. Roland STORCK, Mme Sandra JOCKERS, M. Philippe FOISSET, M. Olivier MESSMER, Mme Sandrine KRIEGER, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Danièle KISSENBERGER, M. Gökay AKBAYRAK, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Saadene DELENDIA, Mme Dilek YAGIZ, M. Régis POIROIT, Mme Assia SCHULTZ, M. Pierre-Yves ZUBER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Laure RUZZA et Angèle KLEINMANN qui ont donné procuration respectivement à M. Gérard ENGEL et Mme Ferda ALICI – M. Eric GAUTIER qui a donné procuration à M. Pierre-Yves ZUBER.

Mme Murielle FABRE, Directrice Générale des Services, assiste à la séance, sur prescription de Mme le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2020 SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2020**

- 1. COMMUNICATIONS : EXERCICES PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**
- 2. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : OBJECTIFS ET MISE EN PLACE DES INSTANCES**
- 3. RECRUTEMENT - CONTRAT DE PROJET – CHARGE.E DE MISSION DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**
- 4. RECRUTEMENT – VACATAIRES**
- 5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - ATSEM**
- 6. SUBVENTION ACHAT VELO - ATTRIBUTION**

**7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION - MEDIATHEQUE – MATERIEL INFORMATIQUE**

**8. OPERATION « BARR, ETOILE DU COMMERCE LOCAL » : OBJECTIFS ET ACTIONS**

**9. DESIGNATIONS :**

- **A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCPB)**
- **A LA COMMISSION LOCALE CHARGEE D'EVALUER LES TRANSFERTS DES CHARGES (CCPB)**
- **AU SEIN DU GESCOD**

**DIVERS ET COMMUNICATIONS**

**PREAMBULE**

Madame le Maire :

Bonsoir à tous. Ravie de vous retrouver pour ce nouveau conseil municipal du 7 septembre. L'ordre du jour comprend plusieurs sujets et nous allons passer en revue tout à l'heure les rapports que nous allons retenir, comme nous l'avons déjà fait depuis le début de ce mandat.

Avant cela, je vous propose d'adopter le précédent procès-verbal du conseil municipal. Vous en avez tous eu connaissance. Qui est pour ? A l'unanimité. Je vous remercie. Nous allons faire passer le parapheur pour que vous y apposiez votre signature.

Nous allons aussi vérifier si tout le monde est présent ce soir (*Mme Le Maire demande à tous les participants de confirmer leur présence oralement et note l'absence de Mmes RUZZA et KLEINMANN qui ont donné procuration respectivement à M. ENGEL et Mme ALICI ainsi que l'absence de M. GAUTIER qui donne procuration à M. ZUBER*). Merci également à notre fidèle public présent.

En introduction, vous avez pu découvrir sur votre table le nouveau masque « édition spéciale », offert par Angelo ERRERA-MULLER, avec la petite marque républicaine que l'on aime bien.

Je vous demanderai de lever la main si vous souhaitez retenir le rapport.

Le point n°1 concerne les DIA, rapport que nous allons de toute façon retenir. Je ne vous demande donc pas de vous prononcer.

Deuxième point : la démocratie participative, objectifs et mise en place des instances. Qui souhaite retenir le rapport ? Rapport retenu, merci.

Recrutement, contrat de projet, chargé(e) de mission démocratie participative : j'imagine que Mme MAULER va en parler dans le point 2 « orientations de la politique de démocratie participative ». Rapport non retenu.

Recrutement de vacataires : qui souhaite retenir le point ? Rapport non retenu.

Modification du tableau des effectifs – Modification du travail de travail des ATSEM : Non retenu.

Subvention achat vélo – Attribution : Retenu.

Demande de subvention auprès de la DRAC – Dotation générale de décentralisation – Médiathèque – Matériel informatique : Retenu. Il suffit d'une main qui se lève pour qu'un rapport soit retenu.

Opération « Barr, étoile du commerce local » : Objectifs et actions – Rapport retenu.

Enfin, dernier rapport obligatoire : la désignation des titulaires et suppléants aux commissions de la Communauté de Communes du Pays de BARR, la commission intercommunale des impôts directs et la commission locale chargée d'évaluer les transferts des charges ainsi qu'au sein du GESCOD.

Voici pour le programme de ce soir.

**N° 1 / 07-IX-2020 COMMUNICATIONS – EXERCICES PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL 67021-016-2020-09-07-55**

Madame le Maire :

Nous allons maintenant donner la parole à Claude BOEHM pour la présentation des DIA.

**A. AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT  
DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER  
PRESENTEES**

Claude BOEHM :

Merci Mme Le Maire. Je vais donc vous présenter les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la Mairie a renoncé à exercer son droit de préemption dans la commune des titulaires. Il y en a un certain nombre ce soir. Nous allons commencer par la première :

Il s'agit de l'immeuble de Mme Annette ANDRES au profit de M. Jacques KAMMERER au lieu-dit « Luss », situé chemin du Silberkrauss, section 18, parcelle B/205 pour une superficie de 1,67 are.

Ensuite, l'immeuble de M. Eugène HERTFELDER au profit de M. Sébastien FOULON pour un lot de garages situés au 40 Rue du Dr. Sultzer, section 3, parcelle 73 pour une superficie de 1,03 are.

L'immeuble de M. Roland PUDDU au profit de M. Hakan GEDIK : il s'agit d'un immeuble/terrain/bâtiment accessoire situé au 4 Rue des Saules, section 1, parcelle 253 pour une superficie de 0,40 are.

Le suivant, l'immeuble de M. Ludovic HOLDER et Mme Kelly CHRIST au profit de M. Hervé KELLER et Mme Eleni MITROSILI : il s'agit d'un immeuble/terrain/bâtiment accessoire situé au 27 Rue de l'Altenberg, section 22, parcelle 277 pour une superficie de 64,64 ares.

Ensuite, l'immeuble de M. Maurice WINGERT au profit de Mme Eliane PARANTEAU pour un immeuble/terrain/bâtiment accessoire situé au 7 Rue de la Promenade, section 5, parcelle 48 pour une superficie d'environ 2 ares.

L'immeuble de la SCI IMMO MONROUGE au profit de M. Ru RIBEIRO BARATA et Mme Laetitia ANGELO : il s'agit d'un ensemble immobilier comprenant des appartements avec caves et parkings situé au 8 Rue de l'Hôpital, section 4, parcelle 119 pour une superficie de 3,66 ares. Ensuite, l'immeuble de M. Jean-Luc ITALIANO au profit de M. et Mme Richard NUBER pour un immeuble/terrain/bâtiment accessoire situé au 60 Rue du Général Vandenberg, section 12, parcelle 96 pour une superficie de 5,18 ares.

Le suivant, l'immeuble de Mme Lisa SIGRIST au profit de M. Benoît LADRANGE et Mme Marion CASTERAS : il s'agit de 2 lots (appartement et cave) situés en centre-ville, au 2 Rue des Saules, section 1, parcelles 225 et 251 pour une superficie de 2,02 ares.

L'immeuble de M. Alexandre LAMBLIN et Mme Marie RAIMOND au profit de M. Arnaud LEVY et Mme Judith HOFSTETTER pour une maison avec terrain situé au 94 Rue de la Vallée Saint-Ulrich, section 27, parcelle 229 pour une superficie de 7,58 ares.

Le suivant, l'immeuble de M. Paul KOESTEL et Mme Julie GAUDIN au profit de M. et Mme RISTAU-CELIC : il s'agit d'un terrain situé au lieu-dit Bodenreben, Rue du Bodenweg, section 12, parcelle 576 pour une superficie de 6,70 ares.

Ensuite, l'immeuble de la SCI J et M représentée par M. Gaëtan EVANGELISTA au profit de M. Etienne RISSER et Mme Sabrina RINALDI pour un terrain situé Rue du Bodenweg, section 12, parcelles 578 (6,01 ares) et 580 (2,48 ares).

De nouveau, un immeuble de la SCI J et M représentée par M. Gaëtan EVANGELISTA au profit de M. et Mme RISTAU-CELIC pour un terrain situé Rue du Bodenweg, section 12, parcelles 577 (6,82 ares) et 580 (2,48 ares).

Ensuite, l'immeuble de la SAS MNER au profit de la société TOIT ET MOI pour un terrain avec maison, grenier et cave, situé en centre-ville, au 32 Rue de la Kirneck, section 1, parcelles 469 et 470 pour une superficie de 5,67 ares.

Le suivant, l'immeuble de Mme Michèle STEGLE au profit de M. Vincent GAZANIOL : il s'agit d'un terrain avec maison et bâtiment accessoire situé au 11 Rue de la Fontaine, section 25, parcelles 511 et 601 pour une superficie de 9,43 ares.

L'immeuble de M. Eugène HERTFELDER au profit de M. Sébastien FOULON pour un lot de garages situés au 40 Rue du Dr. Sultzer, section 3, parcelles 71 et 73 pour une superficie de 1,03 are.

Ensuite, l'immeuble de M. François DREYFUSS au profit de M. Serge FLEISCHER et Mme Florence BANC : il s'agit d'un terrain avec maison, espaces verts et bâtiment accessoire situé au 51 Avenue des Vosges, section 21, parcelle 38 pour une superficie de 13,05 ares.

Le suivant, l'immeuble de M. Théodore KOEHL et Mme Denise GOETTELMMANN au profit de la société APPART'HOME : il s'agit d'un terrain situé Rue du Général Vandenberg, section 12, parcelle 71 pour une superficie de 4,19 ares.

L'immeuble de M. Raphaël SOUMAN et Mme Charline FONTAINE au profit de M. Franck RIVOLET pour une maison avec terrain situé au 37 Rue Neuve, section 2, parcelle 29 pour une superficie de 3,80 ares.

Ensuite, l'immeuble de Mme Adèle MULLER au profit de M. Thomas BLANCHEMAIN et Mme Assina GHARBI : il s'agit d'un terrain avec maison, terrain et bâtiment accessoire situé au 14-16 Rue des Boulangers, section 7, parcelles 83 et 83 pour une superficie de 2,12 ares.

L'immeuble des conjoints SCHILLINGER au profit de la SCI J ET M pour une maison avec terrain situé au 14 Rue de la Vallée Saint-Ulrich, section 22, parcelle 61 pour une superficie de 7,08 ares.

Le suivant, l'immeuble de M. et Mme AKBAYRAK au profit de Mme Cécile KAUFFMANN : il s'agit d'une maison avec terrain situé 8 Rue du Général Vandenberg, section 4, parcelle 34 pour une superficie de 1,01 are.

L'immeuble de la société APPART'HOME au profit de M. Patrick LOMBARDIN et Mme Céline GIUSTI pour une maison avec terrain situé au 23 Rue du Général Vandenberg, section 12, parcelle A/72 pour une superficie de 9,93 ares.

Ensuite, l'immeuble des conjoints KOCHER et ZINK au profit de M. Angelo ERRERA-MULLER et M. DENECHAUD pour une maison avec terrain situé au 47 Avenue des Vosges, section 21, parcelle 40 pour une superficie de 4,96 ares.

L'immeuble de M. Daniel BITTERLIN au profit de M. et Mme Fabrice LUTHIN pour un terrain situé Rue de l'Altenberg, section 22, parcelle 291 pour une superficie de 13,16 ares.

Et la dernière : L'immeuble de M. Ismail VURAL et Mme Perihan ALTAK au profit de M. et Mme Mohammed BENNANENE pour une maison située au 24 Rue du Général Vandenberg le long de la voie ferrée, section 4, parcelle 42 pour une superficie de 1,67 are.

Voilà, j'en ai terminé et je reste à votre disposition si vous avez d'éventuelles questions.

Madame le Maire :

Merci M. BOEHM. Si vous avez fait le compte, 25 DIA pour ce soir, cela représente une bonne dynamique et une bonne attractivité pour notre commune.

Madame le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 18 parcelle N°B/205	Lieu-dit « Luss » Sis chemin du Silberkrauss	1,67 are
Section 3 parcelle N°73	Lieu-dit « Ville » Sis 40, rue du Docteur Sultzer	1,03 are Lot 2
Section 1 parcelle N°253	Lieu-dit « Ville » Sis 4, rue des Saules	0,40 are
Section 22 parcelle N°277	Lieu-dit « Altenberg » Sis 27, rue de l'Altenberg	64,64 ares
Section 5 parcelle N°48	Lieu-dit « Ville » Sis 7, rue de la Promenade	1,99 are
Section 4 parcelle N°119	Lieu-dit « Ville » Sis 8, rue de l'Hôpital	3,66 ares Lots 2, 4, 6, 7, 101 et 102

Section 12 parcelle N°96	Lieu-dit « Ville » Sis 60, rue du Général Vandenberg	5,18 ares
Section 1 parcelles N°225, 251	Lieu-dit « Ville » Sis 2 rue des Saules	1,02 are et 1 are Lots 2 et 6
Section 27 parcelle N°229	Lieu-dit « Burgass » Sis 94, rue de la Vallée Saint Ulrich	7,58 ares
Section 12 parcelle N°576	Lieu-dit « Bodenreben » Sis rue du Bodenweg	6,70 ares
Section 12 parcelles N°578, 580	Lieu-dit « Bodenreben » Sis rue du Bodenweg	6,01 ares et 2,48 ares
Section 12 parcelles N°577, 580	Lieu-dit « Bodenreben » Sis rue du Bodenweg	6,82 ares et 2,48 ares
Section 1 parcelles N°469, 470	Lieu-dit « Ville » Sis 32, rue de la Kirneck	1,60 are et 4,07 ares Lots 9, 11, 104, 105
Section 25 parcelles N°511, 601	Lieu-dit « Zimmerberg » Sis 11, rue de la Fontaine	8,19 ares et 1,24 are
Section 3 parcelles N°73, 71	Lieu-dit « Ville » Sis 40, rue du Docteur Sultzer	1,03 are et 3,96 ares Lot 2
Section 21 parcelles N°38	Lieu-dit « Ville » Sis 51, avenue des Vosges	13,05 ares Lots 1, 2, 3, 101, 102, 103, 104, 105
Section 12 parcelle N°71	Lieu-dit « Ville » Sis rue du Général Vandenberg	4,19 ares
Section 2 parcelle N°29	Lieu-dit « Ville » Sis 37 rue Neuve	3,80 ares

Section 7 parcelles N°83, 86	Lieu-dit « Ville » Sis 14-16 rue des Boulangers	0,52 are et 1,60 are
Section 22 parcelles N°61	Lieu-dit « Buehl » Sis 14 rue de la Vallée Saint Ulrich	7,08 ares
Section 4 parcelles N°34	Lieu-dit « Ville » Sis 8 rue du Général Vandenberg	1,01 are
Section 12 parcelles N°A/72	Lieu-dit « Ville » Sis 23 rue du Général Vandenberg	9,93 ares
Section 21 parcelles N°40	Lieu-dit « Ville » Sis 47 avenue des Vosges	4,96 ares
Section 22 parcelles N°291	Lieu-dit « Altenberg » Sis rue de l'Altenberg	13,16 ares
Section 4 parcelles N°42	Lieu-dit « Ville » Sis 24 rue du Général Vandenberg	1,67 are

**NON SOUMIS A DELIBERATION**

**N° 2 / 07-IX-2020    ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – OBJECTIFS ET MISE EN PLACE DES INSTANCES**  
**67021-016-2020-09-07-56**

Madame le Maire :

Nous allons passer au deuxième point et pour cela, je vais laisser la parole à Mme MAULER dans un instant. Vous savez que -nous en avons parlé lors du conseil municipal- c'est une volonté forte de notre nouveau conseil d'entrer dans cette démocratie participative et d'appuyer les Barrois et les Barroises dans leurs actions, leurs choix, leurs consultations. Ce soir, donc, une nouvelle action très forte qui va être présentée par Mme Laurence MAULER.

Laurence MAULER :

Merci, Mme le Maire. Je ne pensais pas un jour présenter les orientations d'une politique de démocratie participative en portant un masque. Le masque nous oblige à parler plus fort pour nous faire entendre. Je vais donc parler très fort pour que la voix de tous celles et ceux qui ne sont pas présents à cette assemblée puisse être entendue demain, avec ou sans masque.

Menacée par une crise sanitaire épique, notre humanité est confrontée à des défis inattendus. D'autres défis, moins inattendus, et pas moins urgents, seront également à relever, tant pour préserver la planète que pour relancer l'économie, défendre les droits et les libertés ou encore préserver les valeurs et principes de notre république. Pour les relever, il nous faudra avant tout accepter de faire face aussi à la crise démocratique en proposant des politiques publiques innovantes et inspirantes, en donnant aux habitants la place qui leur revient. Chacun peut mesurer l'évolution du taux d'insatisfaction et de méfiance à l'égard de la gouvernance démocratique. Si notre système démocratique produit de la déception voire de la défiance, c'est qu'il appelle à être revitalisé.

A l'échelle locale, nous avons une grande responsabilité, celle de ne pas reproduire les schémas d'une gouvernance révolue. Nous avons la responsabilité d'inventer, d'innover, d'expérimenter et de donner aux citoyens et citoyennes de BARR un véritable pouvoir d'agir. De nombreux femmes et hommes politiques ont peur d'associer les habitants aux affaires qui les concernent, ils ont peur de perdre leur légitimité, lorsque les citoyens puissent penser qu'ils ne sont pas capables et compétents pour gouverner. Notre conviction est que la manière la plus responsable pour gouverner, c'est de porter une vision pour son territoire, une vision sincère, nourrie et forgée du dialogue public, de rencontres avec les habitants, de projets pensés et élaborés avec eux. Ce n'est pas être incapable ou incompetent que de vouloir travailler avec les habitants, bien au contraire.

D'autres expériences dans certaines villes ont montré qu'un mauvais usage de la démocratie participative pouvait produire le contraire de l'effet annoncé ou recherché. De nombreuses municipalités qui en ont fait une vitrine pour communiquer, au lieu de faire une place à leurs habitants, ont semblé le regretter par la suite. Le manque de temps, voici un autre prétexte pour le non-recours à la démocratie participative. Informer, consulter, concerter, reproduire, c'est choisir de faire avec les habitants, c'est renoncer parfois à faire vite, c'est choisir de faire ensemble en allant moins vite, mais peut-être plus loin. La démocratie participative oblige les organisations à faire autrement, non pas pour partager leurs selfies mais pour participer à des décisions qui impliquent les générations suivantes.

Avec l'expertise technique des services de la Ville de BARR et de ses partenaires, des partenaires de la collectivité, l'expertise d'usage des habitants et l'intelligence collective qui sera au service de l'intérêt général et de la bonne gestion des affaires publiques, les Barroises et les Barrois sont donc invités à s'impliquer progressivement dans la vie locale en contribuant de manière constructive à son développement et à son rayonnement.

La démocratie participative n'est pas un habillage permettant de légitimer des décisions déjà prises mais un système de gouvernance ouverte donnant une place centrale aux habitants, considérés comme des ressources pour leur territoire qui sont invités à partager leurs idées et à prendre part aux décisions.

Ma conviction est bien que les habitants sont bien les meilleurs experts de leur ville. Donner du sens et de la légitimité à la pratique participative et à l'exercice de la démocratie locale se fait sur plusieurs niveaux :

- Un premier niveau : Assurer aux Barroises et aux Barrois l'accès à une information claire et lisible
- Un deuxième niveau : Consulter les habitants-es en les invitant à produire des avis
- Un troisième niveau : Organiser des concertations en associant des habitants-es ou des représentants-es d'habitants-es aux réflexions sur un projet avant son lancement
- Et un quatrième niveau : Co-construire et co-élaborer des projets en prenant en compte les positions des habitants-es

Si notre ambition est d'atteindre les niveaux les plus élevés en matière de démocratie participative, en associant les habitants aux projets avant leur lancement, il s'agira de leur garantir au minimum l'accès à l'information et à la prise en compte de leur avis. Les Barroises



et les Barrois sont désormais invités à s'emparer de nouveaux espaces pour s'exprimer, dialoguer, influencer les projets et décisions.

La création d'une démocratie participative suppose la création d'instances, d'espaces, de cadres, que ce soit pour informer, consulter ou pour co-construire. Conformément à nos engagements, il est proposé en cette période de rentrée de créer un Conseil Municipal des Jeunes pour porter la voix des 11-15 ans et agir dans leur intérêt. Il s'agit, à travers cette instance, de donner l'envie aux jeunes et aussi de permettre de faire l'expérience de la citoyenneté et de l'engagement. Le Conseil Municipal des Jeunes sera un lieu d'apprentissage de la citoyenneté dans lequel les jeunes élus apprendront à réfléchir librement, à échanger, à débattre, à écouter les autres et à se faire leurs propres opinions pour devenir des citoyens libres et égaux en droits. Il sera mis en place par le biais d'élections dans les collèges du Torenberg-Heiligenstein et de Barr. 29 sièges seront à pourvoir : 10 au collège du Torenberg-Heiligenstein et 19 au collège de Barr. Tous les collégiens pourront voter mais seuls les Barrois et Barroises scolarisés en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> seront éligibles. La durée du mandat proposé est de vingt-deux mois. Le Conseil Municipal des Jeunes répondra aux objectifs et à la volonté de la municipalité de rapprocher les jeunes des pouvoirs publics et de dialoguer avec eux, de créer un cadre propice aux apprentissages et aux expériences citoyennes et de donner le goût de l'engagement aux jeunes, de reconnaître les capacités aux jeunes et de leur donner les moyens d'agir, de les accompagner dans leurs projets et de leur permettre de porter des réalisations concrètes dans l'intérêt des jeunes Barrois-es qu'ils et elles représentent.

Une brochure de présentation a été posée sur les tables. Vous pouvez en prendre connaissance à la fois sur les objectifs, le rôle, le fonctionnement et le mode de désignation de cette instance de démocratie participative.

Dans la continuité du Conseil Municipal des Jeunes, un Conseil Intergénérationnel sera mis en place pour rassembler les générations, produire ensemble des avis et développer des projets. Il sera mis en place sur la base du volontariat des Barrois et des Barroises, jeunes ou moins jeunes, qui apprendront à se connaître et à dialoguer, à développer des projets d'intérêt général. Il aura vocation de permettre aux habitants volontaires de faire l'expérience d'une participation active à la vie locale et de s'autosaisir de sujets qui les préoccupent et qui les intéressent. Les objectifs et le fonctionnement du Conseil Intergénérationnel seront fixés en relation avec les premiers volontaires lors de réunions qui débiteront cet automne. Les modalités et le cadre seront communiqués ultérieurement au conseil municipal. Au fil du temps, des commissions extra-municipales et des comités ouverts aux habitants seront en place pour piloter et développer différentes politiques publiques thématiques, avec des Barroises et des Barrois.

D'ailleurs, de premiers espaces ont déjà été expérimentés et sont actuellement ouverts aux habitants. Nous avons un atelier de travail avec les 15-25 ans autour d'un projet de lieu, un comité de rédaction du magazine municipal et, dans le cadre du développement économique, il y a aussi des commissions qui se mettent en place autour de la communication, de services de merchandising et de qualité.

Un dispositif aussi de participation citoyenne permettant de lutter contre les incivilités est proposé évidemment aussi aux habitants ainsi qu'un plan-vélo élaboré avec les habitants. D'autres initiatives en cours sont en train d'émerger dans différents domaines. La plupart des réunions (ou ateliers ou rencontres) auront lieu plutôt en soirée et ce, pour mobiliser le plus grand nombre d'habitants et faciliter leur participation, qu'ils soient scolaires ou actifs, même si certains retraités seraient plus disponibles en journée. Des outils et des plateformes permettant aux habitants d'interagir avec la collectivité, favorisant la consultation et la concertation, seront développés au fil du temps et viendront compléter les supports existants tels que le site Internet de la Ville, les réseaux sociaux et le magazine municipal.

La démocratie participative nécessite une organisation spécifique et des moyens au service de toutes et de tous. Il s'agit d'une politique transversale qui peut concerner toutes les autres politiques de la collectivité. Sa mise en œuvre ne peut ni s'improviser, ni se faire sans moyens humains. La démocratie participative demande de l'expertise et de la méthode dont la collectivité doit se doter. Une culture de démocratie participative sera progressivement

instaurée et partagée tant au sein de la collectivité qu'avec les habitants. Pour répondre à ses ambitions, des moyens sont à prévoir, notamment par la création d'un chargé de mission sous forme de contrat de projet (Les contrats de projet sont des nouveaux contrats qui ont été mis en place en 2019 et qui permettent aux collectivités de recruter en CDD, sur une période de un à six ans. Ce ne sont donc pas des emplois permanents). Ce poste de chargé de mission permettra de garantir la mise en œuvre des orientations de la politique publique et offrira aux habitants un interlocuteur ou une interlocutrice privilégié(e) pour les informer, les associer, les accompagner dans le suivi de leur démarche et de leurs projets.

La politique de démocratie participative est aussi une politique de proximité. Chaque élu municipal a vocation d'être un référent de quartier et d'assurer un lien direct entre les Barrois et la collectivité, et ce dans le but de favoriser le dialogue de proximité. Le rôle et les missions des référents de quartier seront définis plus précisément cet automne et pourront faire l'objet d'une communication ultérieure auprès de cette assemblée. La volonté de dialoguer, de participer aux décisions et d'agir est grande. Nous la mesurons dans nos échanges avec les habitants, mais aussi dans les publications faites sur les réseaux sociaux. Le moment est venu de permettre à toutes et tous d'agir et pas simplement de réagir. Le moment est venu de contribuer aux projets et pas simplement de les commenter. C'est aussi le bon moment pour dire que la démocratie participative sera avant tout ce que nous en ferons. Localement, nous ouvrons des espaces, créons des instances et assemblées citoyennes que nous expérimenterons ensemble. Ces espaces se transformeront, se développeront, évolueront en fonction des attentes, des besoins et de l'envie des habitants.

Le propos était peut-être un peu long ; il me semble que la démocratie participative le méritait.

Madame le Maire :

Je vous propose donc d'adopter les orientations de la politique de démocratie participative, avec la création d'instances telles le conseil municipal des jeunes, le conseil intergénérationnel, la création de référents de quartier, la création d'espaces pour dialoguer, concerter et co-construire, la création de poste d'un ou d'une chargé(e) de mission démocratie participative et d'inscrire une enveloppe annuelle de 65.000 euros, dont 50.000 euros sont consacrés au poste de chargé(e) de mission et aux deux instances : le conseil municipal des jeunes et le conseil intergénérationnel.

Merci, Mme MAULER, pour cette présentation très complète et merci pour cette implication depuis le début sur la thématique de la démocratie participative. Il est vrai que nous avons parlé d'une éducation à la culture à la démocratie participative –et je pense que c'est le bon terme– puisque nous n'avons pas l'habitude d'y avoir recours, ni même d'y penser. De temps en temps, nous aurons ainsi des rappels pour faire appel à nos concitoyens. Nous nous appliquerons à déployer de déployer cette culture, mais ce sera aussi aux Barrois de se l'approprier. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, cela a déjà été mis en place avec le comité de rédaction du magazine municipal puis avec la consultation des jeunes de 15 à 25 ans pour un projet de lieu. Je pense également au service Événementiel de la Ville qui travaille beaucoup avec des bénévoles, en association avec le Comité des Fêtes, où là aussi les Barrois s'impliquent. Donc, maintenant, c'est le début de cette grande démarche avec le conseil municipal des jeunes –et j'en profite pour remercier les principaux des deux collègues Torenberg et de BARR ainsi que les CPE qui ont accueilli très favorablement cette démarche citoyenne, qui va dans le sens de l'apprentissage des valeurs républicaines et avec le conseil intergénérationnel –l'appel est lancé aux habitants barrois. Evidemment, nous allons solliciter dans un premier temps toutes celles et ceux qui se sont manifestés durant la campagne et qui ont laissé leurs coordonnées. Ils sont nombreux déjà et nous veillerons à ce que chacun puisse s'exprimer d'une manière ou d'une autre. De nombreuses questions ont été posées durant la commission de la semaine dernière, où le sujet a été largement développé. Néanmoins, si vous avez l'une ou l'autre question, je vous laisse la poser. Si ce n'est pas le cas, nous poursuivons.

Nous allons procéder à deux votes sur le sujet immédiatement. Nous allons tout d'abord valider le dispositif de démocratie participative. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

**Délibération**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** l'article L. 2121-22 et l'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
**VU** l'avis favorable de la commission Culture, Éducation, Jeunesse, Démocratie participative, Solidarités du 26 août 2020 ;

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal**

À la majorité des membres présents et représentés  
 (moins deux abstentions : MM. Pierre-Yves ZUBER et Eric GAUTIER)

**APPROUVE ET ADOPTE :**

- les orientations de la politique de démocratie participative ;
- la création d'un Conseil Municipal des Jeunes pour porter la voix des 11-15 ans et agir dans leur intérêt ;
- la création d'un Conseil Intergénérationnel pour rassembler les générations, produire ensemble des avis et développer des projets ;
- la création de référents-es de quartier pour faciliter les échanges et le dialogue de proximité ;
- la création d'espaces, d'outils et de moyens pour informer, consulter, concerter et co-construire (commissions extra-municipales, comités ouverts aux habitants-es, ateliers de projets, ...) ;
- la création d'un poste de chargé-e de mission démocratie participative.

**DECIDE** de l'inscription d'une enveloppe annuelle de 65 000 euros dédiée au lancement de la politique de démocratie participative, à la mise en place et au fonctionnement d'instances et d'espaces de démocratie participative et à la création d'un poste d'un-e chargé-e de mission démocratie participative.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2020.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

**N° 3 / 07-IX-2020 RECRUTEMENT – CONTRAT DE PROJET – CHARGE.E DE MISSION DEMOCRATIE PARTICIPATIVE  
67021-016-2020-09-07-57**

Madame le Maire :

Et pour le 2<sup>ème</sup> sujet –le rapport que nous n'avons pas retenu- concernant le contrat de projet qui vous a été exposé. Qui est pour ? A l'unanimité. Merci.

**Délibération**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

**CONSIDERANT** que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des emplois à durée déterminée,

**CONSIDERANT** que, pour pouvoir recruter à durée déterminée sur un contrat de projet, le recrutement doit être fait pour exécuter une mission ou un projet précis, et répondre à un besoin ponctuel de la collectivité,

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre de la politique publique de démocratie participative de la Ville de Barr, de la mise en place d'instances et du développement des démarches de consultation, concertation et co-production, le recrutement d'un-e chargé-e de mission Démocratie Participative par contrat de projet est pertinent,

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances, Economie, Affaires Générales » en date du 31 août 2020 ;

Et en vertu des exposés préalables,

### **Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** de créer un emploi non permanent dans le grade d'attaché territorial ou de rédacteur territorial afin de mener à bien le projet de mise en place de démocratie participative pour une durée prévisible de 1 an minimum et 6 ans maximum à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, le projet peut être réalisé.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Cet agent assurera les fonctions de chargé.e de mission démocratie participative à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures hebdomadaires.

Il devra justifier de conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle, conformément à la fiche de poste en annexe.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Attaché territorial ou de rédacteur territorial.

**MODIFIE** le tableau des effectifs.

**ETABLIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 4 / 07-IX-2020 RECRUTEMENT – VACATAIRES**  
**67021-016-2020-09-07-58**

Madame le Maire :

Nous continuons par le point suivant qui n'a pas été retenu. Pour le vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

### **Délibération**

**VU** le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**CONSIDÉRANT** que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires,

**CONSIDÉRANT** que, pour pouvoir recruter un vacataire, le recrutement doit être fait pour exécuter un acte déterminé, être discontinu dans le temps et répondre à un besoin ponctuel de l'établissement public et la rémunération doit être attachée à l'acte,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recruter des vacataires pour occuper les postes de photographe, de vidéaste et de portage et diffusion,

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances, Economie, Affaires Générales » en date du 31 août 2020,

Et en vertu des exposés préalable,

### **Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**AUTORISE** Mme le Maire à procéder au recrutement d'agents vacataires faisant fonction de photographe, de vidéaste et de portage et diffusion.

**ETABLIT** que leur rémunération sera fonction du nombre d'heures réalisées. Le taux horaire étant fixé à 14€ brut pour les postes de photographe et de vidéaste et à 10,75€ pour le poste de portage et diffusion.

**ETABLIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 5 / 07-IX-2020 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –  
MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - ATSEM  
67021-016-2020-09-07-59**

Madame le Maire :

Ce point n'a pas été retenu non plus. Nous allons donc procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

### **Délibération**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- VU** la loi N° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- VU** le décret N° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de Catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de Catégorie C et B ;
- VU** le décret N° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret N° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU** le décret N° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- VU** le décret N° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- VU** la saisine du Comité Technique en date du 16 juillet 2020 ;
- VU** l'avis favorable de la commission « Finances, Economie, Affaires Générales » en date du 31 août 2020 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de réactualiser le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Barr selon les circonstances présentées ;

Et en vertu des exposés préalables,

#### **Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** la modification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

- 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 22h30 par semaine, occupé par un agent non titulaire, passe à 28h par semaine
- 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 22h30 par semaine, occupé par un agent titulaire, passe à 22h05 par semaine
- 1 poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, occupé par un agent titulaire, passe à temps non complet à hauteur de 34h03
- 1 poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, occupé par un agent titulaire, passe à temps non complet à hauteur de 33h23

**RAPPELLE** d'une manière générale qu'il appartient à Madame le Maire de procéder aux recrutements et aux nominations correspondantes afin de pourvoir les emplois prévus dans le cadre susvisé.

**PROCEDE** par conséquent à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la Ville de Barr selon les considérations évoquées.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2020.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

**N° 6 / 07-IX-2020 SUBVENTION ACHAT VELO - ATTRIBUTION**  
**67021-016-2020-09-07-60**

Madame le Maire :

Le sujet suivant va nous être présenté par Gérard ENGEL, adjoint au maire également, qui va nous parler du dispositif d'aide à l'achat de vélos.

Gérard GLOECKLER :

Pardonnez-moi mais je ne participerai pas au vote sur ce sujet.

Madame le Maire :

Effectivement, M. GLOECKLER ne participera pas au vote car il bénéficie d'une subvention pour son vélo.

Gérard ENGEL :

Merci Mme le Maire. Par rapport au conseil municipal précédent, je dirais qu'on a « changé de braquet » puisque nous proposons ce soir de valider vingt-cinq demandes de subvention. Sur ces vingt-cinq, dix-neuf concernent des vélos à assistance électrique –ce n'est pas vraiment une surprise et c'est la tendance du moment, vous le savez-. Ces vingt-cinq demandes ont généré –si je puis dire- un « chiffre d'affaires » de plus de 58.000 euros, c'est-à-dire pour les Barroises et les Barrois qui ont demandé une aide à l'achat de leur vélo. Toutes ces aides sont examinées individuellement par trois personnes, Mme le Maire, moi-même et une employée de la Mairie. Et pour finir, je voulais vous dire que, parmi les documents qui sont demandés pour la constitution du dossier de demande d'aide, il y en a un qui me tient particulièrement à cœur, c'est le questionnaire. Cela n'a rien l'air de rien, mais j'ai gardé toutes les copies qui me serviront à élaborer une partie du plan-vélo. Ceux qui parlent du vélo sont ceux qui le pratiquent, tout le monde a le droit de donner son avis. Pour moi, c'est un document très intéressant, relié à la thématique précédente liée à la démocratie participative. Je vous remercie.

Madame le Maire :

Merci, Gérard ENGEL. Effectivement, il faut rappeler cette politique de soutien à l'achat de vélo et montrer cette volonté que nous avons pour la mise en place de ce plan-vélo et plus globalement du développement de notre politique de mobilité, où il y a beaucoup à faire. C'est d'ailleurs M. ENGEL qui va en avoir la charge.

Nous allons donc passer au vote, sans M. GLOECKLER. Qui est pour le versement de cette subvention ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Merci

**Délibération**

- VU** le Code Général des collectivités Territoriales,
- VU** la délibération de la Ville de Barr du 15 juin 2020 fixant les modalités pour l'attribution de la subvention pour l'achat de vélo,
- VU** les dossiers déposés,
- VU** l'avis favorable de la commission « Finances, Economie, Affaires Générales » en date du 31 août 2020 ;

**CONSIDERANT** que la promotion de modes de déplacement doux entre pleinement dans les politiques publiques locales d'intérêt général,

**CONSIDERANT** que les conditions des demandeurs sont remplies pour attribuer une subvention dans ce cadre,

Et en vertu des exposés préalable,

**Le Conseil Municipal**

À la majorité des membres présents et représentés  
(moins 2 abstentions : MM. Pierre-Yves ZUBER et Eric GAUTIER)

**DÉCIDE** d'allouer une subvention Achat Vélo aux bénéficiaires suivants, avec les montants respectifs indiqués, dans la limite de 2 vélos maximum par foyer, par an, et selon le tableau en annexe.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

**N° 7 / 07-IX-2020 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC –  
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION –  
MEDIATHEQUE – MATERIEL INFORMTIQUE  
67021-016-2020-09-07-61**

Madame le Maire :

Pour le point suivant, c'est Marièle COLAS-SCHOLLY qui va prendre la parole pour parler d'une subvention.

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Merci, Mme le Maire. Simplement, un point pour vous demander l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles. C'est une subvention qui concerne le matériel informatique de la médiathèque. Ce matériel a déjà été acquis en 2012, lors de l'ouverture de la structure dans l'ancien collège, et il nécessite d'être actualisé avec une évolution du portail de la médiathèque.

Cette opération, dont le budget a été prévu au budget d'investissement de la Ville de BARR pour l'exercice 2020, s'inscrirait dans le cadre de la dotation générale de décentralisation. La crise sanitaire, sociale et économique, vécue en ce début d'année, souligne de manière encore plus forte la nécessité pour une structure culturelle telle la médiathèque, d'avoir les outils les plus performants pour offrir au public des ressources numériques.

Une subvention de la DRAC peut être sollicitée, d'un montant de 4.589 € sur un budget total de 9.178,75 €, la Ville de Barr s'acquittant la somme de de 4.589,75 €, soit 50%.

Madame le Maire :

Merci Marièle COLAS-SCHOLLY. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Cette subvention nous permet d'avoir un matériel performant et à jour) à la médiathèque. La médiathèque n'est pas qu'un lieu où on peut louer des livres, c'est un lieu de vie, un lieu de rencontres avec aussi de nombreuses manifestations qui y sont organisées -bientôt, une exposition du FRAC-. Donc, un lieu à exploiter que nous voulons utiliser au maximum.

Alors nous allons procéder au vote. Qui est pour le versement de cette subvention ? Nous sommes 100% des conseillers à accepter le versement de cette subvention. Merci.



**Délibération**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission « Culture, Education, Jeunesse, démocratie Participative, Solidarités » du 26 août 2020 et l'avis favorable de la commission « Finances, Economie, Affaires Générales » en date du 31 août 2020 ;

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** le projet de renouvellement du parc informatique de la médiathèque.

**AUTORISE** la sollicitation d'une subvention par la DRAC sous couvert de la dotation générale de décentralisation.

**INDIQUE** que le montant sollicité est de 4.589 € sur un budget total de 9.178,75 €.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2020.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

**N° 8 / 07-IX-2020    OPERATION « BARR, ETOILE DU COMMERCE LOCAL » -  
OBJECTIFS ET ACTIONS  
67021-016-2020-09-07-62**

Madame le Maire :

La présentation du point suivant va être faite par l'adjoint, Angelo ERRERA-MULLER, qui a porté cette action avec d'autres personnes du Conseil et vous avez déjà pu découvrir toutes ces étoiles dans les rues de BARR. Je laisse donc Angelo ERRERA-MULLER vous en parler.

Angelo ERRERA-MULLER :

Merci Mme le Maire. Ce que j'aimerais, avant de vous préciser l'opération en elle-même, c'est reprendre depuis le début quelques éléments –je serai rapide-. La ville de BARR possède –tout le monde en est convaincu- un vrai potentiel de développement ; nous avons une identité qui s'est affirmée –je ne le redirai jamais assez- par un travail de vingt-cinq années d'investissement patrimonial qui a fait de BARR une ville qui compte aujourd'hui en Alsace, mais elle a aussi manqué, depuis quelques décennies, quelques rendez-vous –on peut le déplorer, on peut s'en réjouir- mais si on veut faire de l'économie sans le social dans les années à venir, cela va être compliqué, et du social sans économie aussi. Cela veut dire que si, aujourd'hui, on ne sait pas revitaliser notre commune locale, c'est la vie qui va s'en ressentir, c'est l'attractivité dont Madame le Maire parlait tout à l'heure, c'est le monde associatif qui va en pâtir.

Donc, notre ville doit être au rendez-vous maintenant. C'est la raison pour laquelle les objectifs de cette volonté de revitalisation de la ville doivent être dans un premier temps à très court terme, c'est ce qu'on appelle « le temps long de la relance » que nous devons accompagner. L'ambition, c'est d'être dans une logique curative, une démarche plus proactive en devenant demain une destination attractive pour les consommateurs au-delà de BARR, c'est bien ce dont on parle. Nous devons soutenir le commerce barrois, lancer une dynamique pour que la ville redevienne attractive commercialement. Pour cela, nous avons déjà engagé un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'exonération des charges –les terrasses pour les commerçants; on a accédé très facilement et très rapidement à toutes les demandes qui ont été formulées

après de la Ville de BARR pour permettre aux cafés-hôteliers, aux restaurateurs et autres commerçants d'utiliser l'espace public pour développer leur activité. Nous avons de leur part un retour très positif. J'en ai donc fini des préambules pour vous parler maintenant des grandes orientations.

Nous avons tout d'abord voulu et souhaité –et merci à l'équipe municipale, aux membres de la commission « Finances-Economie-Affaires Générales » et aux agents de la Ville- nous mobiliser pour créer des événements spécifiques, tels les étoiles dans les rues de BARR. Ces étoiles ne sont pas venues là par hasard ; c'est le résultat d'échanges et merci Laurence pour avoir mis cette opération sur pied rapidement. L'objectif, c'est d'encourager les commerçants barrois à se rappeler que nous avons un commerce local, que nous avons voulu flécher dans la ville. Nous avons voulu ainsi marquer tous les endroits où il y a de la vie commerciale, et c'est une zone étendue.

Et pour cette première opération sur le mois de septembre -qui est un clin d'œil à la consommation locale et qui doit rappeler aux Barrois que le commerce local existe- nous avons créé une petite carte de fidélité qui donne droit au bout de douze achats à un sac que nous avons fait faire « made in France » de qualité. Les Barrois ont été très nombreux dans la rue samedi dernier, lors du lancement de cette opération. Elle sera renouvelée tous les mois, pas forcément avec un sac. Nous avons aussi calé ces événements –et je remercie Hervé et son équipe- en fonction des animations où la Grand Rue sera fermée pour être piétonne une fois par mois. Est-ce bien ou pas bien de fermer la Grand Rue une fois par mois de 8 heures 30 à 18 heures 30 ? Je n'en sais rien. Mais le fait de le faire une fois par mois peut motiver les Barrois à y faire leurs achats. Donc, à chaque fois que la Grand Rue sera fermée, on fera une action spécifique pour dynamiser le commerce local.

Nous sommes également en réflexion –et c'est le sujet du vote de ce soir aussi- pour une opération sur octobre, novembre, décembre de soutien à l'économie locale en proposant des bons d'achat qui seraient abondés par la Ville de BARR. Cela permettrait d'améliorer la fréquentation de la ville et d'augmenter la consommation locale.

Donc, dans un premier temps, nous créons des événements. Dans un deuxième temps, c'est un audit du commerce local : voir de quoi il est composé et voir ce qui nous manque (pressings, poissonniers, bouchers...), bref des commerces qui permettront de rehausser le commerce local et qui répondront aux attentes des consommateurs. Cet audit sera réalisé avec la nouvelle association des commerçants pour être plus significatif et plus représentatif du commerce local.

Je vous parlais de commissions. Pour aller dans le sens de Laurence (MAULER) qui parlait de participation, nous souhaitons impliquer les commerçants dans toutes les commissions qui se tiendront. Il y aura huit commissions qui concernent le commerce, la dynamisation du commerce, le marketing, le merchandising... Les experts proposeront des solutions aux commerçants. Il faudra que ces conseils soient bien évidemment adaptés de manière spécifique à notre commerce local. Ces commissions permettront aux commerçants de bâtir une politique de développement économique.

Et, pour finir, nous souhaitons renforcer le droit de préemption au niveau de BARR. Certes, la liberté est fondamentale, mais voir une succession de commerces qui ne suit pas une logique qui nous intéresse, c'est regrettable. Nathalie ERNST, qui siège à la Communauté de Communes du Pays de BARR, a pour mission de faire revoter rapidement ce droit qui est fondamental pour nous –et je l'en remercie-. C'est notre liberté de pouvoir décider, sur notre ban communal, quels commerces sont importants pour nous. Nous allons aussi travailler –et j'en aurai fini avec les orientations- avec les services de la Ville pour renforcer les chartes qui visent le commerce dans ses vitrines, sur les terrasses, dans les enseignes. Quand on a expliqué aux commerçants que le monde change et que la digitalisation est un enjeu majeur, ceux-ci ont répondu qu'ils n'ont déjà pas les moyens d'acheter tout l'équipement de sécurité Covid. Déjà démarrée avec le site « Barr Shop », la digitalisation continuera par la mise en place d'un « Click and Case Collect » qui permettra d'accompagner les commerçants dans une offre 24 heures sur 24. Ce sont des casiers dont la moitié est réfrigérée et 50 autres casiers qui permettent de proposer des produits ou, tout simplement, de récupérer des commandes passées chez les commerçants. Le système est totalement sécurisé. On trouvera un site à

proximité du centre-ville, facile d'accès et fiable au niveau sanitaire. Ce sont des investissements qui permettront d'accompagner tous les commerces barrois et de leur offrir un avantage concurrentiel majeur. Nous sommes à un tournant ; il s'agit de devenir une destination de très haute qualité. Nous aurons la possibilité d'impliquer nos forces vives au mois d'octobre par le biais de trois réunions, à des horaires différents, que j'animerai avec mes collègues du conseil municipal pour présenter, à la fois, les orientations de développement économique – avec la redynamisation du centre-ville-, l'attractivité du territoire qui est un autre sujet majeur et l'innovation où l'on va avoir de bonnes nouvelles pour faire de BARR un territoire d'expérimentation. Merci par avance pour votre soutien et je vais redonner la parole à Mme ERNST pour procéder à un vote qui va dans ce sens et merci pour votre écoute.

Madame le Maire :

Merci M.ERRERA-MULLER. Vous venez de le voir, nous sommes dans une politique de soutien du commerce local très ambitieuse qui concerne nos commerces qui sont –vous l'avez compris avec les étoiles- nos pépites. Nous souhaitons les mettre en avant et mettre BARR en avant. Merci pour cette présentation. Y-a-t-il des questions ? M. ZUBER ?

Pierre-Yves ZUBER :

Bonsoir –cela me fait tout bizarre de parler avec un masque-. Juste une remarque (de la part d'un membre de l'opposition) par rapport à ce projet qui me paraît fondamental pour notre Ville. Il y a d'autres villes et villages moins importants et moins beaux que BARR où le commerce local fonctionne mieux qu'ici. Toutes vos idées et axes de développement ont mon soutien à 100%. La seule chose que je voudrais rajouter : moi-même ayant une double casquette de commerçant à BARR depuis de 10 ans, j'ai un peu réfléchi à la question et ayant également une formation de marketing-merchandising, je sais de quoi je parle. Il me semble que l'un des freins principaux, ce ne sont pas les parkings car on se gare relativement facilement dans BARR et les alentours, c'est celui –confirmé lors de ma campagne électorale- de la qualité de la chaussée. Certes, les pavés sont esthétiquement très jolis mais on ne sait pas où est la zone de parking, où est le trottoir, où est la rue. On ne peut pas au XXIème siècle proposer un développement des commerces locaux si on n'a pas un minimum de standard de qualité pour marcher facilement. Je sais que ce sont des investissements très lourds mais je pense que mettre la chaussée à niveau est nécessaire. Il faut que l'environnement soit propice au développement économique. Marcher en sécurité, surtout pour les dames, et dans la Grand'Rue, voilà déjà un premier point.

Angelo ERRERA-MULLER :

Merci pour votre intervention. Effectivement, l'écrin –qui est le cœur de ville- est fondamental mais pas prioritaire. Nous avons d'autres actions prioritaires aujourd'hui si on veut redresser la situation économique de la Ville, mais c'est important. Nous avons bien conscience que c'est un frein. Avec les experts, nous allons trouver des solutions techniques. Parce si nous devons refaire tout le ban communal, cela coûterait... Je passe la parole à Claude BOEHM.

Claude BOEHM :

La somme exacte est difficilement chiffrable ; il faut déjà définir le territoire de la chaussée à refaire. On ne parle que de la Grand'Rue ou est-ce que cela va bien au-delà ? Est-ce que l'état de la chaussée, si on parle aussi de la Rue de la Kirneck et des rues adjacentes, est si catastrophique que cela ? Il y aurait un audit à faire. Ce sont des sujets de discussion au quotidien mais, comme l'a dit M. ERRERA-MULLER, il faut faire des choix d'urgence, surtout avec la crise sanitaire actuelle. Donc, le choix a été de redynamiser le commerce local et de travailler dans le participatif avec les acteurs de la vie économique locale ainsi qu'avec les Barroises et les Barrois. A titre informatif, des zones « test » avaient mises en œuvre, mais une réfection de la chaussée de ce type-là coûterait plusieurs dizaines de milliers d'euros. C'est donc un très gros budget. Je vous invite à en reparler lors d'une prochaine commission « Urbanisme-Patrimoine » mais en définissant le territoire qui, d'après vous, nécessiterait des travaux de réaménagement, pour que nous puissions discuter sur quelque chose de concret. Merci.

Madame le Maire :

Merci. En effet, les zones de test qui ont été réalisées au niveau de la Grand'Rue ont été chiffrées à plusieurs centaines de milliers d'euros, ce qui explique aussi pourquoi ces travaux n'ont pas été engagés. Du fait de la crise que nous vivons actuellement et à laquelle nous n'étions pas préparés, il faut s'attendre à des baisses drastiques des dotations de l'Etat également. Donc, ce qui n'est pas une priorité –comme le disait M. ERRERA-MULLER- va certainement encore prendre du retard. Nous savons bien que la Grand'Rue n'est pas très pratique, pas très facile, mais il faut faire des choix. Nous espérons faire les bons. Il faut surtout faire en sorte que nos commerces vivent et survivent à cette crise, que notre commune reste dynamique et nous pourrons regarder par la suite pour ce confort.

Je souhaiterais rajouter un point. L'image que nous avons en retour de la Ville de BARR est que c'est une ville compliquée. Lorsque nous sommes à BARR, nous ne savons pas comment en ressortir. Il y a donc là un travail de clarification, de simplification qui devra être réalisé et qui s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan de mobilité. Encore une action qui va être entreprise.

Vous l'avez donc vu, une première étape a été franchie avec la Grand'Rue en voie piétonne de façon régulière. Nous nous interrogeons encore pour savoir si d'autres rues de BARR seront également fermées à la circulation, si nous devons développer d'autres moyens de transport public ou groupé. Tout cela est à l'étude et ces journées de rue piétonne nous permettent d'avoir un premier retour, comme par exemple lors de « Rue des Arts » où il y a eu beaucoup de public qui a pu bénéficier des terrasses et déambuler librement. Nous y allons petit à petit et n'hésitez pas, vous Barrois qui nous regardez en direct sur Facebook, à nous remonter toutes ces possibilités d'amélioration.

Un petit point encore pour vous dire que la Ville de BARR est vue comme dynamique et attractive –on parle de BARR à STRASBOURG-, elle fait figure d'exemple sur de nombreux sujets mais elle passe aussi par la communication que nous en faisons. Nous souhaitons développer cette communication, vous avez vu que sur le site de BARR, les choses bougent aussi. Mais cette communication dépend aussi de chacun d'entre nous et je trouve totalement intolérable de voir les publications de certains commerçants et de certains membres de notre conseil municipal qui vont à l'encontre de cette belle image. Le message est passé, je compte sur vous pour changer votre fusil d'épaule et communiquer de manière positive pour donner une belle image de notre Ville de BARR. J'insiste sur le « Continuons comme cela », partagez vos idées lors des commissions. S'il n'y a pas de questions, nous allons procéder au vote.

Pour lancer et poursuivre cette politique de développement du commerce local, je vous demande d'approuver la délibération. Qui est pour ? Bien, adoptée à l'unanimité. Merci.

### Délibération

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** l'avis favorable de la commission « Finances, Economie, Affaires Générales » en date du 31 août 2020 ;

Et en vertu des exposés préalables,

#### **Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE ET ADOPTE** les orientations du projet « Barr, étoile du commerce local ».

**APPROUVE** les actions proposées :

- Le lancement de l'opération, création d'un événement spécifique : tracé étoilé pour délimiter visuellement le centre-ville de Barr et ses commerces, inciter aux achats de proximité avec un kit spécifique à cet effet (carte de fidélité, tote-bag...) et ses déclinaisons sur d'autres événements ponctuels
- Une action en soutien : un abondement par la Ville de Barr sur des bons d'achats valables dans les commerces locaux, en parallèle de la mise en place d'une ville « piétonne » sur certains week-ends
- Des visuels : des chartes (Terrasse, Enseigne...) et un travail pour la mise en place d'une signalétique pertinente pour permettre une mise en valeur du centre
- Un investissement : « Click and case collect » : mise en place de casiers permettant une vente 24h/24 en circuit court

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

**N° 9 / 07-IX-2020 DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL - DESIGNATIONS  
67021-016-2020-09-07-63**

Madame le Maire :

Il nous reste un dernier point à voir, la désignation des représentants aux différentes commissions au sein de la Communauté de Communes et, notamment, à la Commission Intercommunale des Impôts Directs, à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges et au GESCOD.

Normalement, il faut procéder à un vote à bulletin secret mais nous pouvons le faire à main levée, si tout le conseil est d'accord. Donc, qui est pour le vote à main levée ? A l'unanimité. Merci, cela sera plus rapide.

Donc, pour la première commission, la CCID, il y a quatre titulaires : M. Jean-Jacques LEDIG, Mme Monique BOEHM, M. Vincent STOFFLER, M. Thierry WILLM et quatre suppléants : M. Nicolas KIEFFER, M. Michel MERCIER, M. Jean-Marie PONCELET, M. Jean-Louis LORENTZ. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

Pour la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges, il est proposé quatre titulaires : Moi-même, M. Gérard GLOECKLER, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, Mme Ferda ALICI. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

Et enfin, pour le GESCOD sont proposées deux personnes : Moi-même en tant que titulaire et Mme Florence WACK en tant que suppléante. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

**Délibération**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et, plus particulièrement, les dispositions des articles L. 2121-33 et L. 2122-25 ;

**VU** la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale ;

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

**CONSIDERANT** le renouvellement général du conseil municipal de la Ville de Barr et de l'Assemblée communautaire,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de désigner en son sein les représentants aux différentes instances,

Le Conseil Municipal doit proposer :

- A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (Communauté de Communes du Pays de Barr) :  
4 titulaires, 4 suppléants

Le Conseil Municipal doit désigner en qualité de délégués municipaux :

- A LA COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DES CHARGES (Communauté de Communes du Pays de Barr) :  
4 titulaires
- AU SEIN DU GESCOD (Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement) :  
1 titulaire, 1 suppléant

#### **Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**PROPOSE** 4 titulaires et 4 suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (Communauté de Communes du Pays de Barr).

**APPROUVE** de renoncer à la désignation de cette commission au bulletin secret et décide de procéder à main levée.

**PROPOSE** sa composition comme suit :

- Jean-Jacques LEDIG
- Monique BOEHM
- Vincent STOFFLER
- Thierry WILM

pour les membres titulaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (Communauté de Communes du Pays de Barr).

- Nicolas KIEFFER
- Michel MERCIER
- Jean-Marie PONCELET
- Jean-Louis LORENTZ

pour les membres suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (Communauté de Communes du Pays de Barr).

**PROPOSE** 4 titulaires pour la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts des charges (Communauté de Communes du Pays de Barr).

**APPROUVE** de renoncer à la désignation de cette commission au bulletin secret et décide de procéder à main levée.

**PROPOSE** sa composition comme suit :

- Nathalie ERNST
- Gérard GLOECKLER
- Marièle COLAS-SCHOLLY
- Ferda ALICI

pour les membres titulaires de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts des charges (Communauté de Communes du Pays de Barr).

**PROPOSE** 1 titulaire et 1 suppléant pour GESCOD (Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement).

**APPROUVE** de renoncer à la désignation des membres au bulletin secret et décide de procéder à main levée.

**PROPOSE** sa composition comme suit :

- Nathalie ERNST

pour le membre titulaire de GESCOD (Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement).

- Florence WACK

pour le membre suppléant de GESCOD (Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement).

## DIVERS ET COMMUNICATIONS

Madame le Maire :

Nous arrivons à la fin de ce conseil. Avez-vous des informations à nous communiquer ?  
M. WEISSE, je vous donne la parole.

Hervé WEISSE :

Merci Mme le Maire. Pour ce temps de rentrée, je souhaite vous confirmer une nouvelle fois que, malheureusement, la Fête des Vendanges n'aura pas lieu cette année. Cette information avait déjà été annoncée lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes. Le protocole sanitaire en vigueur, de plus renforcé depuis, ne permet pas de rassemblement de plus de cinquante personnes, ne permet pas d'avoir des zones de regroupement et des défilés.

Toutefois, nous avons souhaité, avec l'aide des membres du comité des fêtes et des personnes aidant à l'organisation de cet événement, préserver ce week-end car c'est un moment important pour notre Ville en trouvant une alternative co-conçue avec les membres des associations, avec les membres du comité des fêtes, qui permet d'imaginer un format beaucoup plus adapté à la situation actuelle –et même adaptable-. Nous avons prévu un programme sur le samedi et le dimanche, vous en aurez bientôt le contenu, et ce programme est totalement adaptable à la situation qui continue d'évoluer. Sous réserve d'autorisation, nous vous proposerons quelque chose pour ce week-end, sans faire de défilés, sans faire de marché aux puces, sans faire de rassemblements. Le principe est simple, c'est de faire circuler les personnes sur un parcours de découverte de la ville, mais avec quelques lieux festifs en nombre limité. Le but est aussi de soutenir les associations qui n'ont pas pu s'exprimer cette année en raison de la crise sanitaire, tant au niveau des sportifs que des groupes de musique. Egalement, c'est de soutenir nos viticulteurs, de découvrir et de déguster le fameux vin nouveau et d'autres vins. Voilà, le dossier est prêt. Nous attendons la commission de sécurité pour que tout soit validé. En attendant, grâce à Mme le Maire, vous avez pu voir fleurir des affiches qui annoncent l'appel à candidature pour des ambassadrices des vendanges. Ces ambassadrices, comme le nom l'indique, sont des personnes que nous souhaitons motivées pour remplacer les traditionnelles reines des vendanges. Donc des ambassadrices « 4.0 », pourquoi ? Car ne pouvant organiser de soirée festive pour l'élection des reines, ces ambassadrices seront élues grâce aux réseaux sociaux et un sondage mis en place. Je fais donc appel aux candidates. Tout le programme et le règlement sont à disposition sur le site barr.fr et la page Facebook de la Mairie. Merci.

Madame le Maire :

Merci M. WEISSE. Y-a-t-il d'autres prises de parole ? Je vous rappelle effectivement qu'avec cette crise sanitaire en ce moment, toute manifestation rassemblant du public nécessite une déclaration et cela devient de jour en jour de plus en plus difficile. Pour l'instant, tant que cela est possible, nous maintenons cette manifestation, en format réduit cette année. Pour les autres événements à venir, nous verrons avec le comité des fêtes. En tous les cas, il y a encore de belles manifestations à venir d'ici la fin de l'année.

Je vous souhaite une excellente soirée. Merci encore à tous pour votre présence. Merci au public de nous avoir suivi également.

Fin de la séance : 21h30.

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
Nathalie ERNST	
Angelo ERRERA-MULLER	
Marièle COLAS-SCHOLLY	
Claude BOEHM	
Florence WACK	
Gérard ENGEL	
Laurence MAULER	
Hervé WEISSE	
Jean-Daniel HERING	
Gérard GLOECKLER	
Anémone LEROY	



Ferda ALICI	
Laure RUZZA	Absente Procuration à M. Gérard ENGEL
Roland STORCK	
Sandra JOCKERS	
Philippe FOISSET	
Angèle KLEINMANN	Absente Procuration à Mme Ferda ALICI
Olivier MESSMER	
Sandrine KRIEGER	
Jean-Luc GERSTENMEYER	
Danièle KISSENBERGER	
Gökay AKBAYRAK	
Laure KOPP-BRUSSIEUX	
Saadene DELENDIA	
Dilek YAGIZ	
Régis POIROT	

Assia SCHULTZ	
Pierre-Yves ZUBER	
Éric GAUTIER	Absent Procuration à M. Pierre-Yves ZUBER